



OFFENSIVE SUR LES DROITS SOCIAUX : LE 1ER MAI ET LE DROIT DE GRÈVE DANS LE VISEUR

Le 1er Mai : une exceptionnalité en péril

Jusqu'ici, le 1er Mai demeure le seul jour obligatoirement férié, chômé et payé pour l'ensemble des salariés, à l'exception des services indispensables (santé, transports). Pourtant, cette conquête sociale majeure est aujourd'hui fragilisée par une proposition de loi visant à étendre les dérogations d'ouverture à de nombreux commerces :

- Secteurs visés : Fleuristes, boulangers, commerces alimentaires de proximité.
- Le mécanisme : Une ouverture basée sur le "volontariat" avec une rémunération double.
- Calendrier : Déjà adoptée par le Sénat, la PPL devrait être soumise au vote de l'Assemblée le 10 avril prochain.

Huit organisations syndicales, dont FO, ont immédiatement réagi par un communiqué commun. Pour elles, l'argument du volontariat est un leurre : « À chaque fois qu'un principe est remis en cause, la dérogation s'étend progressivement à tous. Le travail le dimanche en est l'illustration ».

Transports publics : le droit de grève sous séquestre

Parallèlement à l'attaque sur les jours fériés, une seconde offensive vise à neutraliser l'efficacité des mouvements sociaux dans les transports publics. Une PPL, approuvée en commission le 15 janvier dernier, propose des mesures drastiques :

1. Neutralisation du droit de grève : Le texte prévoit la possibilité de suspendre le droit de grève jusqu'à 30 jours par an.
2. Encadrement des préavis : La durée des préavis serait elle aussi limitée à 30 jours, réduisant ainsi la marge de manœuvre des organisations représentatives.

L'avis de FO : Cette proposition est jugée « inadmissible ». Le syndicat rappelle que le droit de grève est une liberté constitutionnelle qui ne peut être ainsi sacrifiée sur l'autel de la fluidité du trafic.

Une stratégie globale de régression





Pour les syndicats, ces deux textes ne sont pas isolés mais forment une attaque coordonnée contre les droits des travailleurs.

En s'attaquant au repos obligatoire et à la capacité de protestation, ces projets de loi visent à affaiblir le rapport de force des salariés face aux employeurs et à l'État.

Les organisations syndicales appellent désormais les députés à prendre leurs responsabilités et à rejeter massivement ces propositions lors des prochains examens en séance publique. La vigilance reste de mise d'ici le vote du 10 avril.



LES SYNDICATS FO RHÔNE-ALPES RESTENT MOBILISÉS ET VIGILANTS POUR DÉFENDRE LES DROITS DES AGENTS TERRITORIAUX POUR TOUJOURS AMÉLIORER LEURS CONDITIONS DE TRAVAIL.